

Au Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport de commission pour le préavis 08/2016

Demande de crédit complémentaire pour l'établissement du PPA l'Etambeau

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis c'est réunie le vendredi 2 septembre 2016. Elle était composée de Messieurs Jean-Louis Rossier (1^{er} membre), Michel Berdoz, Sébastien Martin, Nelson Vaillancourt et Vincent Schittli (rapporteur). La municipalité était représentée par Messieurs Christian Daenzer et François Jaquillard.

Le président ouvre la séance et donne la parole à la Municipalité. Monsieur Daenzer relate un petit historique sur les différents changements survenus depuis l'acceptation du préavis 02/2010 pour le crédit d'étude de l'établissement d'un nouveau plan partiel d'affectation en remplacement de l'existant.

Le nouveau PPA a débuté en 2010 pour un coût total de CHF 200'000.- à la charge de 4 partenaires à part égale, dont la Commune de Château-d'Oex pour CHF 50'000.-. Ce crédit a été accordé par le conseil communal en date du 25 mars 2010.

A ce jour le projet est bien avancé, mais il faut un crédit supplémentaire de la part de la commune pour un montant de CHF 58'000.-, ceci étant principalement dû à l'étude Antares demandée par la Municipalité sur les vives recommandations du canton. A savoir que le PPA traite de la zone proprement dite, tandis que l'étude Antares porte sur tous les éléments tournant autour et avec cette zone, carte des danger naturels, circulation, nécessité d'un tel projet, etc. De plus, les lits hospitaliers sont fortement subventionnés de la part de l'état, ce qui explique qu'ils demandent des garanties sûres comme l'étude Antares.

Lors du conseil de 2010, un amendement a été déposé stipulant l'obligation de présenter le projet au conseil avant qu'il soit définitivement soumis au canton, ce qui sera fait régulièrement, mais le PPA fait déjà souvent la navette entre les différents services de l'état et la commune pour les différents accords (danger naturels, autorisations divers, etc.).

Une petite partie de la zone, env. 5'000 m2 devra également être dézonée, ce qui devrait pouvoir être fait avec les zones humides de la Lécherette qui fonds partie du PAC 292A.

Les projets de construction sur cette zone sont plus ou moins avancés. De plus une réflexion pour un nouvel hôpital est en cours car l'existant ne répondrait plus aux exigences et à l'utilisation d'aujourd'hui.

Il est relevé que les partenaires ont financé une grande partie de l'étude Antares et du PPA.

L'amortissement des CHF 58'000.- supplémentaire se fera sur 10 ans, dans le plan comptable ce qui est usuel.

Finalement, l'acceptation de ce nouveau crédit permet de finaliser un beau et grand projet pour la région en apportant le soutien communal aux différentes institutions désirant bâtir dans cette zone. De plus, elle permettra de garder l'Hôpital du Pays-d'Enhaut. Ces constructions apporteront également passablement de places de travail et aurons des retombées économiques non négligeables.

Décision : La commission a voté unanimement pour l'acceptation de ce crédit.

Pour la commission, le rapporteur Vincent Schittli.

Le 2 septembre 2016.